

Il est oïseux de discuter sur la question de savoir si le ministère Willmar fut démissionné par Guillaume III ou si les membres du gouvernement — séparés par de graves divergences d'opinion, surtout en ce qui concernait les conditions honteuses rattachées au renouvellement du Traité avec l'Union douanière — n'étaient plus d'accord de rester au pouvoir.

Officiellement le prince Henri, en sa proclamation du 22. 9. 1853, justifiait le renvoi du gouvernement Willmar comme suit :

« S. M. le Roi Grand-Duc, notre Souverain, a jugé urgent et nécessaire de changer l'administration du Pays. Des difficultés survenues entre le Grand-Duché et des gouvernements voisins et compromettant les intérêts luxembourgeois, l'absence d'homogénéité dans l'administration, ont déterminé S. M. à faire usage de l'art. 79 de la Constitution.» (18)

Mais un an plus tard le lieutenant du roi avoua à Edouard Thilges, sollicité d'entrer au ministère Simons : « qu'il avait été très content du précédent cabinet Willmar-Metz, et que ce n'était que par l'Ordre du Roi que ce cabinet s'était retiré, et que le cabinet Simons avait été installé à sa place.» (19)

LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le 4. 10. 1853 Norbert Metz revint à la Chambre, cette fois-ci comme représentant du canton de Luxembourg ; le député Beissel-Hansen ayant renoncé à son mandat, Norbert Metz s'était fait élire par 626 des 639 votants. On n'a pas de peine à se figurer, qu'après le hors-d'oeuvre du coup d'Etat de 1856 que constitue le renvoi du cabinet Willmar, Norbert Metz n'avait plus qu'une pensée : ne pas rendre la vie agréable au gouvernement Simons.

Dès la rentrée de la session 1853/54 le bruit courut que Norbert Metz serait élu président de la Chambre à une grande majorité. Mais lorsque Simons fit savoir que dans ce cas le parlement serait dissous, le chef des libéraux constitutionnalistes s'y mit lui-même à persuader ses amis de l'inopportunité de son élévation au siège présidentiel. C'est ainsi que Théodore Pescatore fut élu président par une petite majorité, Norbert Metz réunissant sur son nom et à son corps défendant 23 voix. Voyant la Chambre désigner Norbert Metz vice-président par 40 des 50 voix des députés présents, le gouvernement « d'autorité » était prévenu, dès le début de ce à quoi il pouvait s'attendre. Aussi la Chambre oppositionnelle, nettement dominée par Norbert Metz, (20) ne fit-elle pas long feu.

Voici des traces laissées par Norbert Metz dans les comptes-rendus de la Chambre. C'est en séance du 15. 11. 1853, au cours de la discussion du projet d'adresse en réponse au discours du trône — projet qui permettait à la Chambre de marquer sa sympathie pour le ministère congédié — que Norbert Metz releva son long discours par la fameuse exclamation : « le vent souffle à la réaction ! » (21)